

LE COMITÉ DE SÉLECTION

INSTITUTION

L'honorable **Leopold Langlois** propose, avec la permission du Sénat et appuyé par l'honorable **Sidney L. Buckwold**:

Que, en conformité de l'article 66 du Règlement, les honorables sénateurs **Bourget, Buckwold, Choquette,**

Denis, Flynn, Grosart, Inman, Langlois, Macdonald, Martin et Quart forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs qui feront partie des divers comités permanents de la présente session. Ledit comité fera rapport, avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs ainsi désignés.

(La motion est adoptée.)

(Le Sénat s'ajourne à 2 heures demain.)
